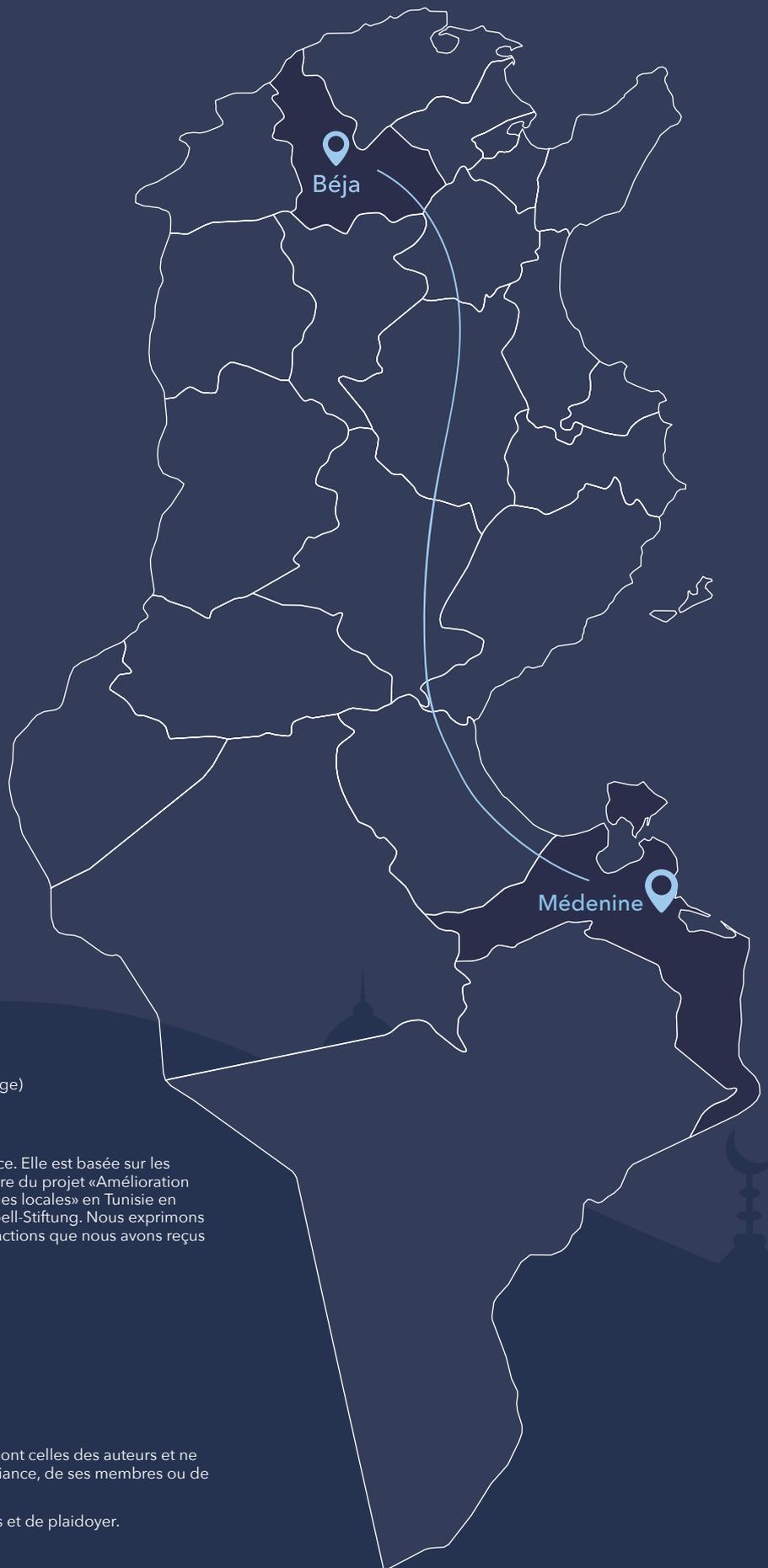


DÉBUT DE BUDGET SENSIBLE AU GENRE EN TUNISIE

Le cas de Béja et Médenine
2021





Publié pour la première fois en 2021
Cities Alliance Boulevard du Régent, 37 (1er étage)
1000 Bruxelles, Belgique

Remerciements :

Cette publication a été réalisée par Cities Alliance. Elle est basée sur les recherches menées par Aswat Nissa dans le cadre du projet «Amélioration de l'approche genre dans les politiques publiques locales» en Tunisie en collaboration avec Cities Alliance et Heinrich-Boell-Stiftung. Nous exprimons notre gratitude pour les commentaires et les réactions que nous avons reçus et qui ont assuré la qualité du rapport.

Auteurs :

Cities for Women Global Programme
Aswat Nissa

Service éditorial :

Nadia Dafir

Avis de non-responsabilité :

Les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de Cities Alliance, de ses membres ou de l'UNOPS.

Ce rapport peut être utilisé à des fins éducatives et de plaidoyer.

Copyright : © Cities Alliance 2021

SOMMAIRE

Étude¹ effectuée dans le cadre du projet « Amélioration de l'approche genre dans les politiques publiques locales » dans les villes de Béja et Médenine en Tunisie, porté par l'association Aswat Nissa² en partenariat avec Cities Alliance³ et Heinrich-Böll Stiftung⁴.

Ce projet vise à réduire les inégalités de genre dans un contexte tunisien marqué par une décentralisation des pouvoirs.

La recherche effectuée repose sur une double enquête de terrain :

- Une enquête quantitative visant à identifier les besoins en genre de la population.
- Une enquête qualitative ayant pour objet d'évaluer le degré d'intégration du genre dans les politiques locales.

1	Qu'est-ce que la budgétisation municipale sensible au genre ?	04
2	Budgets genrés : corriger les inégalités femmes-hommes dans les villes	05
3	Analyse du budget selon le genre à Béja et Médenine en Tunisie	06
4	Cadre juridique des budgets sensibles au genre en Tunisie	07
5	Approche adoptée pour le projet d'analyse de la budgétisation sensible au genre à Béja et Médenine	08
6	Résultats & Recommandations	10
Annexes		13
	1 - Méthodologie	13
	2 - Tableau récapitulatif du processus d'analyse	14
	3 - Sources and bibliographie	15

1

QU'EST-CE QUE la budgétisation municipale sensible au genre ?



La budgétisation sensible au genre est une stratégie qui vise à atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes et qui se concentre sur la manière dont les ressources publiques sont collectées et dépensées⁵.

« La budgétisation sensible au genre est essentielle à la fois pour favoriser la justice entre les femmes et les hommes et la justice fiscale. Elle implique d'examiner les budgets et leurs répercussions selon les sexes, les normes et rôles qui sont associés à chaque genre, et les relations entre les femmes et les hommes⁶. »

Pour qu'une municipalité soit considérée comme sensible au genre, elle doit remplir les trois conditions suivantes :



Renforcement des capacités de ses élu(e)s et de ses fonctionnaires en matière d'intégration du genre, ainsi que de leur sensibilisation aux disparités du genre.



Intégration des données désagrégées par genre aux plans de développement communaux.



Mise en place de mesures, d'actions et de projets dans les plans de développement communaux, en vue de la réduction des disparités de genre.

2

La proximité des gouvernements locaux avec la vie quotidienne des populations signifie qu'il est possible de répondre plus spécifiquement aux besoins des femmes et des hommes en matière de politiques publiques et de prestation de services. À ces niveaux, il existe un grand potentiel d'utilisation d'approches participatives de budgétisation sensible au genre impliquant la population locale.

Comme le budget national, le budget municipal est censé être un outil neutre : des chiffres qui décrivent des revenus et des dépenses, sans aucune mention explicite du genre.



BUDGETS GENRÉS : corriger les inégalités femmes-hommes dans les villes

Cependant, les femmes et les hommes de divers groupes sociaux sont placés différemment dans la société – au travail et dans la famille – et ont des rôles et des besoins différents. Les services publics comme l'éducation, la santé, les transports publics et l'aide sociale sont utilisés de façon différente par les femmes et les hommes ; et par conséquent, le budget entraîne des répercussions différentes sur les hommes et les femmes.

Pour l'évaluation des budgets, dans le but de garantir la pleine réalisation des engagements en matière d'égalité femmes-hommes, il est important d'adresser les points suivants :

« Comment sont collectés les fonds (imposition directe ou indirecte, redevances, amendes ou prélèvements sur les importations, par exemple) et comment les recettes sont perdues (par le recours aux paradis fiscaux, à l'évasion fiscale et aux mesures incitatives improductives) ? »

« Comment les fonds sont dépensés (dépenses affectées aux services publics, aux programmes de protection sociale ou des infrastructures, comme des routes) ? »

« Les dépenses sont-elles suffisantes pour répondre aux besoins pratiques et stratégiques des femmes et des hommes, ainsi que des filles et des garçons, tout en contribuant à combler le fossé entre les femmes et les hommes ? »

« Comment les décisions prises pour recueillir et dépenser les fonds se répercutent-elles sur le travail de soin non rémunéré et de subsistance, et sur la distribution de ce travail entre les femmes et les hommes ? »

« Les dépenses effectives sont-elles conformes aux prévisions budgétaires ? »⁷

Afin d'appliquer une budgétisation municipale sensible au genre, il n'existe pas de modèle unique. Elle peut prendre différentes formes et « être réalisée par différents acteurs comme l'État, la société civile, le monde universitaire et des ONG »⁸.

La section ci-après introduit **une approche en cinq étapes** pour examiner les budgets dans une perspective de genre :



Analyser la **situation** des femmes & hommes, des filles and des garçons dans un secteur spécifique.



Vérifier si la **politique** est sensible au genre par ex. si elle aborde la situation décrite dans l'étape.



Vérifier qu'un **budget** adéquat est alloué pour implémenter la politique sensible au genre.



Suivre et vérifier que le **dépenses** sont faites comme prévu.



Evaluer l'**impact** de la politique et des dépenses par ex. si cela a promu l'égalité des genres.

3

ANALYSE DU BUDGET selon le genre à Béja et Médenine en Tunisie

Dans le cadre du projet « Amélioration de l'approche genre dans les politiques publiques locales » dans les villes de Béja et Médenine⁹ porté par l'association Aswat Nissa en partenariat avec Cities Alliance et Heinrich-Böll Stiftung, une analyse des budgets municipaux dans une perspective de genre a été menée, comparant les besoins spécifiques des femmes dans les deux villes, avec l'analyse des dépenses publiques ventilées par genre.

Ce travail analytique a fait appel aux pouvoirs locaux pour l'introduction de méthodes d'intégration d'une perspective de genre dans les budgets annuels, ainsi que pour l'établissement de mécanismes de consultation avec les organisations de la société civile, afin de bénéficier de leur expertise en la matière.

4

Le parcours de la promulgation des textes juridiques en faveur de la femme tunisienne a commencé par la promulgation du **code du statut personnel en 1956¹⁰** et le **code du travail en 1966¹¹**.



CADRE JURIDIQUE des budgets sensibles au genre en Tunisie

Après la révolution, et, à la suite d'une forte mobilisation de la part de différentes associations féministes, plusieurs articles ont été **intégrés dans la constitution** afin de garantir les droits des femmes, à savoir l'article 21 lié à l'égalité entre les citoyens et les citoyennes au niveau des droits et obligations et devant la loi, et, l'article 34 qui oblige l'Etat à garantir la représentativité des femmes dans les assemblées élues.

L'article 46 de la constitution tunisienne du 27 Janvier 2014¹² prévoit que « l'État s'engage à protéger les droits acquis de la femme » et veille à les consolider, à les promouvoir et à garantir l'égalité des chances entre l'homme et la femme pour l'accès aux diverses responsabilités et dans tous les domaines ».

Le même article ajoute que l'Etat s'engage aussi « à consacrer la parité entre la femme et l'homme dans les assemblées élues » et à « prendre les mesures nécessaires en vue d'éliminer la violence contre la femme ».

Dans le cadre de l'application des dispositions de cette nouvelle constitution, le parlement tunisien a adopté en 2017 **la loi intégrale relative à l'élimination de la violence à l'égard des femmes¹³**.

Cette loi englobe l'aspect préventif, le soutien des victimes et la poursuite judiciaire.

En 2019, **la loi organique du budget¹⁴** a été adoptée. Son article 18 prévoit dans son dernier paragraphe que « Le chef de programme veille à la préparation du budget suivant des objectifs et des indicateurs garantissant l'équité et l'égalité des chances entre les hommes et les femmes et d'une manière générale entre les différentes catégories sociales, sans discrimination, et qui feront l'objet d'une évaluation sur cette base ».

Au niveau local, **le code des collectivités locales¹⁵** a été adopté le 09 mai 2018. Ce code prévoit un ensemble de clauses visant à améliorer l'intégration de l'approche genre au niveau du budget municipal, d'une part, et d'autre part la représentativité des femmes au niveau des conseils municipaux et des postes de prise de décisions. Parmi ces dispositions on note, **le principe de parité à la tête de la commune (article 7), la commission égalité des sexes au niveau régional et communal (article 308), la base de données désagrégées par sexe (article 34), l'Intégration du genre dans le plan de développement local (article 106), le budget et égalité des chances (article 156).**

5

APPROCHE ADOPTÉE pour le projet d'analyse de la budgétisation sensible au genre à Béja et Médenine

Avant l'analyse budgétaire de la municipalité, Aswat Nissa a conduit deux recherches à Béja et à Médenine, intitulées « l'étude des besoins en genre et intégration du genre dans les politiques locales »¹⁶. Ces rapports incluent, entre autres, une analyse de genre de l'environnement socio-économique de la municipalité de Béja et de Médenine.

Cette analyse permet de rendre compte d'une situation donnée décortiquée à travers le prisme des inégalités, en faisant ressortir les causes et les conséquences liées à ces disparités. Elle a aussi **mis en évidence des similarités entre les deux municipalités**, telles que l'absence généralisée d'égalité des chances entre hommes et femmes, l'absence d'intégration de l'approche genre au niveau du budget municipal, mais aussi :

Ce travail d'analyse a pour objectif de **savoir dans quelle mesure le budget de la municipalité a intégré, ou non, l'approche genre**. Afin de pouvoir répondre à cette question, l'intégration de l'approche genre a été traitée au niveau des ressources et au niveau des dépenses de chaque municipalité dans le budget municipal de 2020.



Le pourcentage élevé de femmes qui subissent la charge du travail domestique non rémunéré et non reconnu (à Béja, les femmes consacrent 40.37 % de leur temps aux tâches domestiques, taux qui augmente à 55,53 % à Médenine),



Travail domestique non rémunéré et non reconnu chez les femmes :



Et la faible participation des femmes à la prise de décision au sein de la famille (à Médenine : 47,7% des répondantes trouvent leur degré de participation faible).

Afin de mieux comprendre l'intégration de l'approche du genre dans le budget des municipalités, Aswat Nissa a utilisé une approche mixte : des entretiens avec des conseillers à propos du fonctionnement du conseil municipal et afin d'élucider le décalage entre les dispositions du Code des collectivités locales et la réalité du fonctionnement du conseil, de même les données statistiques disponibles notamment les analyses de genre de l'environnement socio-économiques des municipalités mentionné ceux mentionné au-dessus, et le « Rapport National Genre, 2015 » publié sur le site de l'Institut National de la Statistique Tunisienne.

Au niveau des ressources :

La rubrique « ressources propres consacrées à l'investissement » et « l'épargne et les ressources propres » des deux municipalités est alimentée en grande partie par les « transferts des excédents non utilisés des années précédentes ». Ces ressources sont le résultat d'un cumul de sommes affectées à des projets non-réalisés ou partiellement réalisés.

En ce qui concerne les autres parties des ressources, l'évaluation a révélé les résultats suivants :

- La neutralité des articles du budget communal ;
- L'absence des données ou statistiques désagrégées selon le genre ;
- Les mots « genre » et « femmes », ne sont utilisés nulle part.

Au niveau des dépenses :

Toutes les rubriques budgétaires liées aux dépenses de fonctionnement, aux études, aux interventions dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la culture, de la jeunesse, de l'enfance, de l'économique et autres domaines n'ont pas été réparties selon le genre.

Par conséquent, plus les affectations budgétaires restent globales, sans spécification de genre et en dehors des exigences de

l'égalité des chances telle que disposée par la loi, moins les femmes auront de chances d'être recrutées à chances égales. Et si elles le sont, elles seraient minoritaires et se retrouveraient de plus en plus dans des emplois temporaires et/ou précaires.

Cette manière de concevoir les budgets en Tunisie doit être revisitée à l'aune des changements survenus depuis dix ans et de l'évolution de la législation.

Car ce problème de ladite « neutralité » des budgets et des politiques publiques n'est pas sans incidences sur les conditions de vie et de travail des femmes.

Le budget, étant un outil majeur dans la planification et l'orientation des politiques publiques, devrait à cet effet reconnaître les besoins spécifiques des populations féminines et répondre à leurs besoins et à leurs demandes sociales particulières.



RÉSULTATS et Recommandations¹⁷

Résultats

L'analyse du budget a montré la non-application des textes législatifs adoptés en matière de l'approche genre et de la budgétisation sensible au genre par les municipalités de Béja et Médenine.

On ne retrouve aucune référence à l'approche genre, ni au niveau des ressources ni au niveau des affectations des dépenses, vu le manque de sensibilisation à la budgétisation sensible au genre dans les deux villes.



Accès, pouvoir
et contrôle des
ressources

- Les femmes souffrent de problèmes d'accès au crédit par rapport aux hommes, et ce en raison de l'absence de garanties, d'un déficit en éducation financière et du manque d'informations concernant le système financier.
- Les hommes sont plus connectés et bénéficient d'une meilleure inclusion financière que les femmes qui ont un faible accès à la propriété mobilière et immobilière.



Reconnaissance de
besoins différenciés/
santé des femmes

- Couverture sociale : le pourcentage des hommes ayant une couverture sociale est plus important que celui des femmes.
- Accès aux soins : le niveau d'accès aux soins est mauvais aussi bien pour les hommes que pour les femmes en raison du manque d'équipements médicaux et du manque de médicaments dans les centres de soins.



Participation des
femmes à la prise de
décision et capacité
d'influence

- Participation à la prise de décision : les femmes participent activement à la prise de décision au niveau de la famille, mais nettement moins au niveau des réunions du quartier.
- Quant à l'influence de la femme aux prises de décision à l'échelle locale, elle reste modérée tandis qu'à l'échelle nationale, elle semble plus marquée.



Division du travail & égalité salariale

- Les femmes portent le fardeau des tâches ménagères à un taux élevé. Selon les résultats de l'échantillon, les femmes consacrent en moyenne la moitié de leur temps à des travaux domestiques non-rémunérés.
- L'écart salarial se situe à Béja entre 25 et 27 % pour les secteurs formels et atteint environ 31% dans les secteurs informels ; et 10 et 20% pour les secteurs formels et entre 20 et 50 % pour les secteurs informels à Médenine.



Violences conjugales

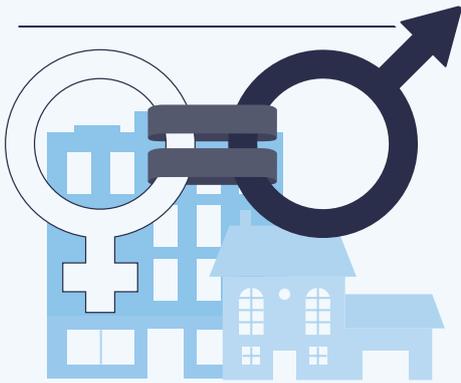
- La violence conjugale affecte quasi la moitié des femmes.
- Les hommes attribuent comme première raison de violence conjugale les disputes et ensuite le fait que la femme sorte « sans permission », alors que les femmes estiment que le refus de relations sexuelles avec leur conjoint est à l'origine de la violence.
- Le taux de violence conjugale est estimé à 44 % en zone rurale et 48,2 % en zone urbaine.
- Le très faible taux de consultation dans les centres d'écoute psychologique est dû à l'absence ou l'inaccessibilité du centre, la peur d'être jugée et la peur des représailles, plus présente en milieu rural.

Recommandations

En vue de promouvoir l'égalité de genre dans le cadre des plans de développement locaux, certaines actions pourraient être entreprises :

- ✓ **Intégration des données désagrégées par sexe** dans le plan de développement communal.
- ✓ **Inclusion des disparités entre les quartiers dans les objectifs** de plans de développement communaux la réduction.
- ✓ **Intégration des besoins en genre** de manière transversale dans les différentes composantes des plans communaux.
- ✓ **Renforcement du rôle de la commission** pour l'égalité des chances au sein des municipalités.
- ✓ **Promotion des associations féministes** par l'octroi de subventions.
- ✓ **Réalisation d'études sur la violence conjugale** et mise en place d'un plaidoyer pour rendre les **peines en cas de violence conjugale** plus sévères.
- ✓ **Amélioration de l'accessibilité des centres d'écoute psychologiques.**





Recommandations pour le renforcement de l'intégration de l'approche genre dans le processus de planification communale :

- ✓ Modification du Code des collectivités locales, afin de clarifier le rôle dévolu à la commission de l'égalité des chances et des sexes et ajouter une ligne budgétaire dédiée à l'intégration du genre.
- ✓ Renforcement des capacités des élus en termes d'approche genre et mise en place de campagnes de sensibilisation des citoyens, en vue de faire évoluer les mentalités.
- ✓ Adoption de la budgetisation sensible au genre qui permettra de réallouer les dépenses budgétaires en fonction des besoins des citoyens et citoyennes.
- ✓ Création d'une cellule dédiée aux besoins des personnes vulnérables et chargée de la surveillance et du contrôle de l'intégration du genre.
- ✓ Recherche de partenaires stratégiques, qui se porteront garants du respect du principe de l'égalité des chances.
- ✓ Renforcement du rôle du citoyen dans le contrôle du travail communal.



Recommandations pour renforcer la participation des femmes aux décisions communales et pour lutter contre toutes les formes de disparité, de discrimination et de violence :

- ✓ Formations de femmes autour des thématiques du leadership et de la confiance en soi, en abordant les Objectifs de Développement Durable (ODD).
- ✓ Animation de séances de débats, au niveau de l'école et du quartier ; et communication autour des droits des femmes.
- ✓ Renforcement de la participation des femmes aux réunions des conseils municipaux afin qu'elles puissent s'exprimer par le biais de la soumission de propositions.
- ✓ Organisation des réunions de sensibilisation, au niveau des zones rurales.
- ✓ Communication et vulgarisation autour de la législation centrée sur la violence faite aux femmes, car les citoyens et les citoyennes n'ont pas connaissance des textes législatifs protégeant les femmes de toute violence.
- ✓ Création d'une police de proximité.
- ✓ Création d'un centre d'écoute psychologique et d'hébergement pour les femmes victimes de violence en collaboration avec les Ministères de la femme, de l'Education et l'Union Nationale des Femmes Tunisiennes.
- ✓ Assurer la sécurité des femmes dans les espaces publics.

ANNEXE 1

Méthodologie

MÉTHODOLOGIE – BÉJA

1

Enquête quantitative auprès de la population de Béja, sur un échantillon de 315 citoyens issus de la commune de Béja. En termes de représentativité de la population, hormis le sexe et la délégation, une autre caractéristique démographique, à savoir le statut matrimonial, servira de base pour la construction d'un échantillon représentatif.

Quatre sous-groupes sont ainsi constitués, en fonction du sexe et de la délégation :

- Sous-groupe 1 : homme Béja Nord
- Sous-groupe 2 : homme Béja Sud
- Sous-groupe 3 : femme Béja Nord
- Sous-groupe 4 : femme Béja Sud

2

Enquête qualitative : entretiens avec 13 élu(e)s locaux/locales occupant les fonctions de président(e)s des commissions, conseillères, rapporteuses, vice présidentes, ainsi que le maire.

MÉTHODOLOGIE – MÉDENINE

1

Enquête quantitative auprès de la population de Médenine, sur un échantillon de 300 personnes. La population totale de la municipalité de Médenine est de 109.409 personnes, elle est répartie ainsi entre les deux délégations :

- Médenine Nord : 54.769 personnes, soit 50,06 % de la population.
- Médenine Sud : 54.640 personnes, soit 49,94 % de la population.

Par conséquent, la répartition de l'échantillon de 300 individus par délégation est la suivante :

- Échantillon Médenine Nord : $50,06 \% * 300 = 150$
- Échantillon Médenine Sud : $49,94 \% * 300 = 150$

2

Enquête qualitative : entretiens avec dix élu(e)s municipaux, dont 6 président(e)s des commissions.

ANNEXE 2

Tableau récapitulatif du processus d'analyse

	BSG Béja	BSG Médenine
Problématique	A quel degré l'approche genre est-elle intégrée dans le budget municipal de Béja en 2020 ?	Dans quelle mesure le budget 2020 de la municipalité de Médenine a-t-il intégré ou pas l'approche genre ?
Questions de recherche	1. Est-ce que l'approche genre est considérée dans la mobilisation des dépenses et des ressources ? 2. Les besoins spécifiques, des femmes et des hommes, des filles et des garçons, sont-ils pris en considération ?	
	A quel point le budget municipal de Béja 2020 est-il en accord avec les dispositions du code des collectivités locales ? Est-ce que la municipalité favorise l'application des dispositions de la loi 58 ?	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Favoriser une distribution équitable des ressources entre les genres.• Contribuer à fournir les mêmes opportunités à toutes et à tous.• Présenter des recommandations en vue d'améliorer l'insertion de la composante genre dans les futurs budgets.• Garantir la pleine réalisation des engagements en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.	
Méthodologie	Analyse genre du budget en deux parties : la première décortique les recettes et la deuxième analyse les dépenses (en interprétant chaque partie des recettes et des dépenses indépendamment).	
	<ul style="list-style-type: none">• Analyse de la structure de la population : analyse genre de l'environnement socio-économique (différence entre les hommes et les femmes selon l'âge, la région, le taux d'occupation, le niveau d'éducation, etc.)• Etude qualitative : sous forme d'entretiens avec deux conseillers municipaux.	

ANNEXE 3

Sources

¹ Pour plus d'informations sur le projet, consultez les rapports détaillés et les policy-briefs "Etude des besoins en genre et integration du genre dans les politiques locales. Béja et Médenine" disponible sur : <http://www.citiesalliance.org/resources/publications/publications/gender-analysis-medenine-and-béja-tunisia> et <http://www.citiesalliance.org/resources/publications/publications/gender-mainstreaming-local-public-policies-tunisia>

² Pour plus d'informations, consultez le site web d'Aswat Nissa : <http://www.aswatnissa.org>

³ Pour plus d'informations, consultez le site web de Cities Alliance : <http://www.citiesalliance.org>

⁴ Pour plus d'informations, consultez le site web de Heinrich Böll Stiftung : <http://www.boell.de>

⁵ European Institute for Gender Equality. (2021). *Gender Budgeting*. Disponible sur : <https://eige.europa.eu/gender-mainstreaming/methods-tools/gender-budgeting>

⁶ Oxfam. (2018). *Guide rapide sur la budgétisation sensible au genre*. Disponible sur : <https://oxfamilibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/620429/gt-guide-gender-responsive-budgeting-280218-fr.pdf?sequence=18&isAllowed=y>

⁷ Ibid.

⁸ Ibid.

⁹ Pour plus d'informations sur le projet, consultez les rapports détaillés et les policy-briefs "Etude des besoins en genre et integration du genre dans les politiques locales. Béja et Médenine" disponible sur : <http://www.citiesalliance.org/resources/publications/publications/gender-analysis-medenine-and-béja-tunisia> et <http://www.citiesalliance.org/resources/publications/publications/gender-mainstreaming-local-public-policies-tunisia>

¹⁰ République Tunisienne. *Code du Statut Personnel - Décret du 13 août 1956*. Disponible sur : https://observatoire-enfance.tn/documents/code%20du%20statut%20personnel_fr.pdf

¹¹ République Tunisienne. *Code du Travail - Loi N° 66-27 du 30 avril 1966*. Disponible sur : <https://www.emploi.nat.tn/upload/docs/Article%20nm%207.pdf>

¹² République Tunisienne. *Constitution de la République Tunisienne - édition mise le 18 mai 2015*. Disponible sur : https://lib.ohchr.org/HRBodies/UPR/Documents/Session27/TN/6Annexe4Constitution_fr.pdf

¹³ République Tunisienne. *Loi organique N° 65-24 du 11 août 2017, relative à l'élimination de la violence à l'égard des femmes*. Disponible sur : https://www.ilo.org/dyn/natlex/natlex4.detail?p_isn=106445&p_lang=fr

¹⁴ République Tunisienne. *Loi organique n° 2019-15 du 13 février 2019*. Disponible sur : http://www.finances.gov.tn/sites/default/files/2019-08/loi_organique_budget_2019.pdf

¹⁵ République Tunisienne. *Loi organique N° 2018-29 du 9 mai 2018*. Disponible sur : <http://www.collectiviteslocales.gov.tn/fr/code-des-collectivites-locales-2>

¹⁶ Pour plus d'informations sur le projet, consultez les rapports détaillés et les policy-briefs "Etude des besoins en genre et integration du genre dans les politiques locales. Béja et Médenine" disponible sur : <http://www.citiesalliance.org/resources/publications/publications/gender-analysis-medenine-and-béja-tunisia> et <http://www.citiesalliance.org/resources/publications/publications/gender-mainstreaming-local-public-policies-tunisia>

¹⁷ Ibid.

